

M. le Ministre des Travaux Publics, l'Hon. I. Tarte, a donné une nouvelle preuve de son patriotisme en donnant de l'occupation à ces deux excellents jeunes gens durant leurs vacances qu'ils ont passées avec un parti d'arpenteurs dans la Province de Québec.

Ces deux messieurs ont fait un cours classique complet au Collège de Saint-Boniface.

Un Appel.

MAÎTRES D'ÉCOLES POUR LES MISSIONS SAUVAGES.

Le Département des Sauvages et les Missionnaires demandent un maître ou une maîtresse d'école pour chacun des endroits suivants :

10.—“*Rivière Poule d'Eau*” (Water Hen Reserve) près du Lac Winnipigosis.

20.—“Standjicoming” sur les bords du Lac La Pluie, près du Fort Francis.

30.—“Ebb & Flow” sur les bords du Lac Manitoba.

Ce sont des écoles du jour (Day Schools). Le salaire est de 300 dollars par an.

C'est le Gouvernement Fédéral (Département des Indiens) qui paie ce salaire régulièrement, tous les trois mois.

Les vacances durent un mois, quelquefois deux.

Parfois, le maître d'école reçoit 50 dollars pour la distribution de la farine et du (*baum*) aux sauvages.

Il faut vivre au milieu des Sauvages ou des Métis, mais on sera bien traité, et une personne du sexe y sera presque aussi en sûreté que dans un couvent.

La pêche et la chasse offrent un passe-temps utile et agréable.

S'adresser au T. R. P. Prisque Magnan, Vicaire des Missions, Eglise Sainte-Marie, Winnipeg, à M. A. Bétournay, Saint-Boniface, ou à l'archevêché.